



Facile
Compact
Innovant

Le système

Kiteco est une installation qui associe le confort d'utilisation du broyeur d'évier à une gestion domestique des biodéchets (compostage).

Le système se décompose en 4 éléments principaux :

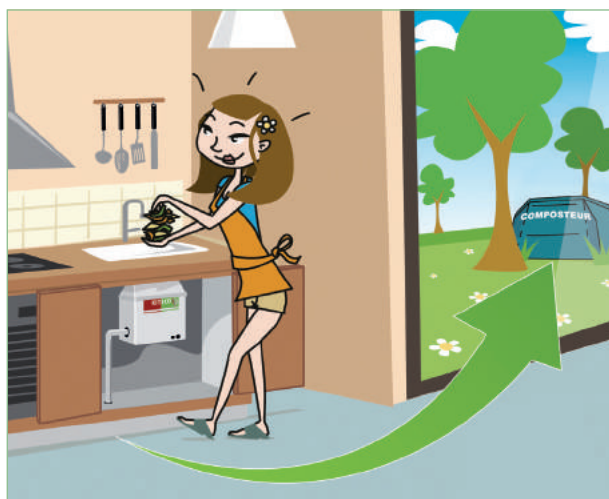
- **Une chambre de broyage** semblable aux modèles de broyeurs d'évier disponibles dans le commerce.
- **Une cuve de stockage avec pompe intégrée** permettant le stockage de 4 à 5 litres de broyat.
- **Une conduite d'évacuation** semblable à toute autre évacuation d'eaux résiduaires (tube PVC et/ou tube PE).
- **Un réceptacle** qui est à ce jour un composteur domestique, mais qui peut être remplacé par une cuve ou tout autre élément étanche.

Photographie non contractuelle



Le principe

Le principe de **Kiteco** est de broyer en cuisine les biodéchets depuis un évier, avec un apport d'eau, pour ensuite pomper le broyat vers un réceptacle placé en extérieur, via une canalisation fixe.



Le système permet de broyer et évacuer quasiment tous les déchets entrant dans la définition d'un flux accepté en collecte séparée des biodéchets, parmi lesquels :

- Déchets alimentaires de préparation des repas et restes alimentaires (épluchures, fanes, noyaux, déchets carnés, os, coques et coquillages avec une réserve sur les coquilles d'huîtres),
- Filtres et marcs de café, y compris les dosettes souples, sachets de thé ou infusion,
- Textiles sanitaires en papier (papiers essuie-tout, serviettes, mouchoirs...) en petites quantités et mêlés à d'autres déchets,
- Petits déchets de jardin (feuilles mortes, fleurs fanées, tiges...)

Seul le diamètre standard d'une bonde d'évier (90 mm) limite la taille des déchets introduits dans la chambre de broyage.

Ses avantages

- **Facile.** Le système **Kiteco** s'active par une simple pression sur un bouton.
- **Compact.** Il s'adapte à n'importe quel évier et trouve sa place dans tout meuble de cuisine.
- **Innovant.** Il est préconisé pour les maisons individuelles, copropriétés et s'adapte en milieu urbain.

Une solution écologique homologuée en France

Répond aux exigences de l'Article 83 des
Règlements Sanitaires Départementaux,
sur l'évacuation des déchets ménagers

Réduit le poids de vos ordures ménagères de 90%

